Stratégie 2021-2024

Cette stratégie définit la direction dans laquelle l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) va mettre en œuvre son mandat légal dans un environnement changeant et des attentes et besoins changeants des parties prenantes avec les ressources à sa disposition au cours des quatre années 2021-2024.

Mandat

L'AAQ mène des procédures d'accréditation des institutions et des programmes sur la base de la Loi sur la promotion et la coordination de l'enseignement supérieur (LEHE).

En outre, l'AAQ effectue des accréditations de programmes dans le cadre de la Loi sur les professions médicales (formation de base et continue), de la Loi sur les professions psychologiques (formation continue) et de la Loi sur les professions de la santé (formation de base), ainsi que des évaluations sur mesure, des accréditations de systèmes en Allemagne et des audits de qualité en Autriche.

Les procédures de l'AAQ sont conformes aux normes internationales. Pour ce faire, l'AAQ réfléchit en permanence aux méthodes de ses procédures et les développe davantage. Elle entretient un échange avec les groupes d'intérêt nationaux et travaille en réseau avec les organisations d'accréditation et d'assurance qualité dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Principes

L'AAQ promeut l'**assurance et le développement de la qualité** dans les hautes écoles par des méthodes innovantes et axées sur les objectifs.

L'AAQ se considère comme un **partenaire externe** en matière d'assurance et de développement de la qualité.

L'AAQ **respecte** l'autonomie des hautes écoles, la diversité des disciplines et des institutions, ainsi que la diversité culturelle et linguistique.

L'AAQ est **indépendante**, travaille avec des méthodes reconnues au niveau international, utilise un large réseau pour la mise en œuvre de sa mission et dispose de nombreuses années d'expertise.

Objectifs stratégiques

- O1 L'AAQ renforce sa position d'agence indépendante et agile en Suisse et à l'étranger. Elle a un profil clair dans tous les domaines d'activité.
- O2 L'AAQ agit comme une organisation durable. Elle accède à des connaissances internes et externes et réfléchit en permanence à ses actions.
- O3 L'AAQ assure une communication active et transparente.
- O4 L'AAQ maintient une culture de travail coopérative et favorise le développement de ses employés.